

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 5/2018

Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'achat de décorations de Noël dans les rues de l'ancien village

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous soumettre une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement portant sur l'achat de décorations de Noël pour illuminer nos rues de l'ancien village de Vufflens-la-Ville.

Préambule

Plusieurs citoyens ont fait part à la Municipalité de leur déception liée au manque d'illuminations festives dans nos rues pour les fêtes de fin d'année. En effet, seuls les arbustes menant à l'église portent une décoration.

Cela fait quelques années que la Municipalité envisage de compléter les décorations. Une des pistes était la décoration de l'église au moyen d'un bandeau lumineux LED. Ceci s'est avéré impossible en raison du mur d'enceinte ne permettant pas d'accéder avec une nacelle.

Depuis 2 ans, nous avons poursuivi notre réflexion sur les décorations de rues avec une maison spécialisée.

Projet

Les idées retenues sont :

- ❖ Décoration d'un candélabre sur deux de la route de Bovon ;
- ❖ Décoration d'une lanterne sur deux, de la Grand-Vigne, Grand-Rue et rue de la Poste.

Les lanternes des bâtiments privés ne sont pas concernées par le projet.

Les candélabres et les lanternes nécessitent la pose d'une prise fixe et d'un support pour les décorations.

Frais annuels

Il est ici précisé que la pose et dépose des décorations des candélabres doit être effectuée par l'entreprise qui entretient nos candélabres. Annuellement, il faut prévoir une somme de CHF 4'500.00 qui comprend également la consommation d'électricité des illuminations, montant qui sera intégré dans les budgets de fonctionnement.

Coût du projet

Basé sur l'offre d'un fournisseur agréé, le coût estimatif de ces illuminations se résume comme suit :

- Décoration d'un candélabre sur deux de la route de Bovon (7 candélabres) :

Matériel	CHF	12'252.80
RPLP	CHF	367.60
Fourniture et pose de 8 prises (Romande Energie)	CHF	1'581.20
Pose kit de 2 fixations	CHF	595.00
Pose forfaitaire des décors	CHF	1'596.00
TVA	CHF	1'234.00
Total pour 7 candélabres	CHF	17'626.60

Arrondi et divers à CHF 18'000.00

- Décorations supplémentaires de 2 candélabres en direction du bâtiment polyvalent

CHF 5'500.00

- Décoration d'une lanterne sur deux, de la Grand-Vigne, Grand-Rue et rue de la Poste (11 lanternes) :

Matériel	CHF	10'744.80
RPLP	CHF	322.35
Fourniture et pose de 12 prises 12 (Romande Energie)	CHF	2'371.80
Pose kit de 2 fixations	CHF	935.00
Pose forfaitaire des décors	CHF	2'508.00
TVA	CHF	1'275.10
Total 11 lanternes	CHF	18'157.05

Arrondi et divers à CHF 18'500.00

Récapitulation du projet global :

Total pour 7 candélabres	CHF	18'000.00
Total pour 2 candélabres (bâtiment polyvalent)	CHF	5'500.00
Total pour 11 lanternes	CHF	18'500.00

Montant total TTC CHF 42'000.00

Financement & Amortissement

Le financement de ces illuminations pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la trésorerie courante.

L'amortissement se fera sur l'exercice 2018 par prélèvement sur le fonds « affaires culturelles – 9281.02 ». Au 31 décembre 2017, ce fonds se monte à CHF 70'690.25 .

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre proposition en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 5/2018 du 14 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement d'un montant de CHF 42'000.00 ;
2. de financer ces décorations par la trésorerie courante ;
3. d'amortir immédiatement la dépense de CHF 42'000.00 par prélèvement sur le fonds « affaires culturelles – 9281.02 » ;
4. d'accepter la prise en charge des frais annuels de CHF 4'500.00 par le budget de fonctionnement dès l'exercice 2019.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 14 mai 2018

Dossier traité par Ingrid Rossel & Eric Maeder

